

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 20 Mars 2019 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1 Comptes administratifs des budgets : commune, lotissement et assainissement
- 2 Proposition de changements de grades du personnel communal
- 3 Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2019

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric - BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HECQUET Valérie – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim - PAILLA Dominique – OLIVIER Jean-Michel.

Excusés : ROULLEAU Franck.

M. COULAIS Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

06/2019 : BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. VALOTEAU Eric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme BOUCHER Cécile, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificative de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, par 12 pour sur 12 votants :

Dépenses de fonctionnement	421 869,97 €
Recettes de fonctionnement	474 442,17 €
Excédent de fonctionnement	52 572,50 €
Dépenses d'investissement	64 520,91 €
Recettes d'investissement	102 242,55 €
Excédent d'investissement	37 721,64 €
Excédent global de clôture	90 294,14 €

07/2019 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	52 572,50 €
Un excédent d'investissement de	37 721,64 €
Des restes à réaliser	
En dépenses d'investissement de	64 366,00 €
En recettes d'investissement de	20 991,00 €
le besoin net de la section d'investissement est de	5 653,36 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	5 653,36
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002)	46 919,14 €

08/2019 – BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

09/2019 – BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. VALOTEAU Eric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme BOUCHER Cécile, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificative de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, par 12 pour sur 12 votants :

Dépenses de fonctionnement	443 634,87 €
Recettes de fonctionnement	619 917,74 €
Excédent de fonctionnement	176 282,87 €
Dépenses d'investissement	618 496,82 €
Recettes d'investissement	429 366,57 €
Déficit d'investissement	189 130,25 €
Déficit global de clôture	12 847,38 €

10/2019 – BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11/2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. VALOTEAU Eric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme BOUCHER Cécile, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificative de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, par 12 pour sur 12 votants :

Dépenses de fonctionnement	40 765,24 €
Recettes de fonctionnement	143 075,72 €
Excédent de fonctionnement	102 310,48 €
Dépenses d'investissement	134 519,42 €
Recettes d'investissement	54 244,13 €
Déficit d'investissement	80 275,29 €
Déficit global de clôture	22 035,19 €

12/2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	102 310,48 €
Un déficit d'investissement de	80 275,92 € €
Le besoin net de la section D'investissement est de	80 275,29 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	80 275,29 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002)	22 035,19 €

13/2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14/2019 - PROPOSITIONS AVANCEMENTS DE GRADE PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'avancement de grades 2019 pour le personnel communal :

- un avancement d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, pour ETIENNE Christelle
- un avancement d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, pour COUMAILLEAU Sylvie,
- un avancement d'adjoint technique principal de 2ème classe au grade adjoint technique principal de 1ère classe, pour BABIN Jocelyne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de procéder aux avancements de grade pour les agents désignés ci-dessus,
- décide de procéder à la création des postes nécessaires à compter du 1^{er} avril 2019, soit,
 - un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe pour 21 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 16 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 26 heures hebdomadaires,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de tout document nécessaire à la mise en place de ces avancements de grade au 1^{er} avril 2019.

15/2019 - TRAVAUX REPRISE AQUEDUC CHEMIN DES RULIERES

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de reprise d'aqueduc sur le chemin des Rulières, le montant HT s'élève à 2490 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 2490 € HT,,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature du bon de commande.